

Zeitschrift: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 836

Artikel: Recyclage des déchets. Partie 1, Vous brûliez? dit la fourmi, eh bien compostez maintenant

Autor: Suter-Pleines, Erika

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



RECYCLAGE DES DECHETS (1)

Vous brûliez ? dit la fourmi, Eh bien compostez maintenant

(*réd*) Nous vivons une ère de gaspillage, le constat est si évident qu'il est devenu banal de le répéter. Face à l'amoncellement des ordures ménagères, les usines d'incinération ne constituent au mieux qu'un pis-aller. Si l'idée du compostage - doublement profitable du point de vue énergétique et écologique - pouvait faire sourire il y a quelques années, on commence de plus en plus à la prendre au sérieux, ceci jusque dans les milieux officiels. Les exemples, une fois de plus, viennent d'outre-Sarine. Erika Sutter-Pleines a visité quelques "usines" de compostage. Elle nous livre cette semaine la première partie de son reportage.

(*esp*) Nous voilà partis de Genève pour l'Argovie, ce jeudi ensoleillé d'octobre : trois conseillères municipales, une députée, une militante, un conseiller administratif ; et de Neuchâtel nous rejoindra à Lenzbourg une déléguée de la Fédération romande des consommatrices.

Partout nous avons été reçus avec une gentillesse, un enthousiasme et une patience exemplaires. Les forêts couronnant les collines commençaient à se dorner et au-dessus de la brume légère vers la fin de l'après-midi, la blanche ligne des Alpes ressortait au loin, au-delà des haies, des rangées de peupliers, des étangs et des champs de maïs et de betteraves.

Seules, le soir, les longues files de voitures revenant de Zurich et de ses banlieues nous rappelèrent les problèmes de pollution qui nous touchent tous insidieusement.

Mais nous n'étions pas venus pour admirer le paysage ! Nous voulions voir de nos propres yeux (et sentir de notre propre nez !) trois lieux de compostage, à Seon près de Lenzbourg, à Murimoos (Argovie), à Wettswil (Zurich), et nous allions interroger une conseillère administrative dans la ravissante petite ville fleurie de Bremgarten, au bord de la Reuss.

Nos Confédérés avaient les uns et les autres été poussés par les mêmes motifs à étudier et à mettre sur pied un compostage municipal ou intercommunal :

- L'augmentation du volume des déchets.

- La hausse prochaine et importante des taxes d'incinération (actuelle-

ment environ à 58 fr. la tonne, plus 100 fr. de transport par tonne), augmentation due à la mise en place de l'épuration des fumées des usines d'incinération, imposée par la Confédération dans le cadre des mesures visant à diminuer la pollution de l'air.

- La nécessité de retourner à la terre une matière de qualité servant d'amendement principalement pour l'agriculture et accessoirement pour les jardins et les balcons privés.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compostage s'effectue partout de la même façon (c'est la bonne vieille méthode Pain bien connue en Provence) : on broie des branchages (on ne hache pas, la machine travaille avec des marteaux et non avec des couteaux) et on forme des andains (très allongés) de 2 mètres de haut, qu'on retourne après 3 à 4 semaines. On les recouvre (afin d'éviter le dessèchement ou un trop grand apport de pluie) et on laisse reposer 6 à 8 mois.

Si le broyage est bruyant (mais très rapide), les andains dégagent peu d'odeur sinon celle de l'humus de forêt. Avouons que les andains de Murimoos (qui contiennent des déchets de faucardage - fauchage de plantes aquatiques - et des déchets de cuisine) ne sentaient pas si bon que ceux de Seon ou de Wettswil.

Aucun gaz n'est récupéré (l'intérieur d'un andain monte à 70°C au

Wettswil (syndicat de 6 communes, plus de 15'000 habitants) annonce 11 fr. de frais d'investissement par habitant pour la création d'une aire d'essai de 1900 m² pour les andains et 1800 m² pour l'aire de service (sans les machines) et 4.50 fr. par habitant et par an pour le fonctionnement (y compris la location du parc de deux machines de 120'000 fr. de valeur d'achat). Le compost d'un an est vendu 30 fr. le m³, à la mairie. Il est donné aux paysans s'ils viennent le chercher.

A Lenzbourg (Seon), 4000 m³, le parc de machines vaut 250'000 fr pour 7'200 habitants (première phase). La commune lève une taxe de 3 fr. dont le tiers va à la REPLA (organisme de planification régionale des investissements municipaux) et deux tiers au gérant. Prix de revient du m³ : entre 55 et 65 fr. y compris les frais de transport.

(à suivre)

début !). Mais la manutention est très simple. A Murimoos, pour 40'000 habitants, il faut une personne à mi-temps pour retourner les andains et broyer les arrivages. L'eau d'écoulement des andains (fortement chargée de lignine) est drainée et traitée avant de partir en station d'épuration. A Seon, elle sert à humidifier les andains.

Gestion publique ou privée ?

Toutes ces municipalités ont opté pour une gestion privée, après investissement par les communes. A Wettswil par exemple, le jeune entrepreneur-jardinier qui s'occupe du compostage à temps partiel avec ses deux ouvriers portugais, disait que pour l'instant il y perdait, mais que le but l'intéressait et qu'il poursuivrait jusqu'à ce que l'entreprise soit suffisamment rentable, étant entendu que le compost reste quasiment gratuit pour les agriculteurs (subvention indirecte).